

RÉGLEMENTATION des marchés publics

Règles pour l'estimation de la valeur du marché

Art. 21 du décret :

- Estimation de la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes, soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle.
- La valeur totale est celle qui correspond aux besoins d'une année.

Obligation d'allotissement

Cf. art. 32 de l'ordonnance :

"Les marchés publics autres que les marchés publics de défense ou de sécurité sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. À cette fin, les acheteurs déterminent le nombre, la taille et l'objet des lots."

APPLICATION de la réglementation

Application de la règle : utilisation d'une nomenclature distinguant les grandes familles de denrées. Ex. : "Fruits frais"

Cf. Guide des bonnes pratiques :

"Pour apprécier l'homogénéité de leurs besoins en fonction des caractéristiques propres de la prestation, les acheteurs peuvent élaborer une classification propre de leurs achats, selon une typologie cohérente avec leur activité."

Choix de la procédure en fonction du montant global des fournitures homogènes (= famille de la nomenclature) :

MAPA ou procédure formalisée

Exemple 1 :

Marché public "fruits et légumes frais bio"

montant global estimé = somme des montants des lots



Exemple 2 :

Marché public "fruits frais"

montant global estimé = somme des montants des lots



Schéma d'aide à la définition de la nomenclature



POINT RESSOURCE

Pour réaliser ces préalables, les acheteurs pourront se référer aux documents suivants :

- Guide : *Favoriser une restauration collective de proximité et de qualité* (DRAAF Rhône-Alpes, 2012) : http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Favoriser-une-restauration?id_rubrique=345
> Publications > Alimentation.
- Guide : *Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective* (Ministère de l'Agriculture, décembre 2014) : <http://agriculture.gouv.fr/ministere/guide-favoriser-lapprovisionnement-local-et-de-qualite-en-restauration-collective>
> Alimentation > Origine France.
- Site ressource : <http://www.territoires-durables-paca.org>
> Alimentation durable.